

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

**PRESENTS :**

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Julie CODRON,
- Jean-François COURTY,
- Samuel CHARA
- Gérard PERROT.

**ABSENTS EXCUSES :**

- ❖ Laetitia GAUGUIN, donne pouvoir à Marilyne MORIN,
- ❖ Coralie CONCHAUDRON, donne pouvoir à Jean-François COURTY,
- ❖ Jean-Philippe CONCHAUDRON, donne pouvoir à Samuel CHARA

Date de la convocation : 4 juin 2024

Le nombre de conseillers présents étant de 6, ajoutés de 3 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 13 mai 2024,
  1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
  2. Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune
- ❖ Informations diverses.

## **Approbation du procès-verbal du 13 mai 2024 :**

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 13 mai 2024. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.**

### **1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :**

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
139	07/05/2024	Fournitures bureau	BRUNEAU	351,04
140	07/05/2024	Interventions diverses	DUBUISSON	403,07
158	16/05/2024	Divers pour 08 mai	MAZAGRAN	90,03
<b>Total des décisions émises</b>				<b>844,14 €</b>

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 844.14 €.**

### **2. Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune :**

Mme le Maire informe que selon les dispositions de la loi du 10/03/2023 les communes doivent définir, après consultation des habitants, des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Lors de la réunion de conseil du 13 mai 2024, les conseillers ont décidé des modalités de la concertation publique qui a eu lieu du 17 au 31 mai 2024 ; 3 observations ont été recueillies :

1 sur le registre et 2 sur le mail dédié à la consultation en majorité favorable à l'énergie solaire et photovoltaïque sur toitures.

Madame le Maire rappelle également que lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 08 février 2024, les conseillers communautaires ont adopté à la majorité, une motion en matière de zone d'accélération des énergies renouvelables pour l'éolien, reprenant un projet de développeurs en cours, en extension du parc éolien existant à Valravillon. Les élus communautaires se sont majoritairement accordés pour délimiter une zone pouvant accueillir 7 nouveaux mats (3 à Valravillon, 4 à Senan), et exemptant le reste du territoire de tout autre zone éolienne.

Il est proposé par conséquent au Conseil Municipal

- De définir une zone d'accélération des énergies renouvelables pour l'éolien, en extension du parc existant à Valravillon selon le vœu adopté en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne,
- D'exclure l'éolien de tout le territoire de la commune ainsi que l'installation solaire au sol ou agrivoltaïsme,
- De définir comme zone d'accélération des énergies renouvelables pour le photovoltaïque les toitures de tous les biens immobiliers (maisons, bâtiments professionnels, bâtiments agricoles et biens communaux à l'exception de la toiture de l'église) sur l'ensemble de la commune.

- **Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**
- **entérine la décision prise en conseil communautaire le 08 février de définir une zone d'accélération de l'éolien en extension du parc existant à Valravillon,**
  - **exclut l'éolien et le solaire au sol ou agrivoltaïsme de tout le territoire de la commune**
  - **définit comme zone d'accélération des énergies renouvelables pour le photovoltaïque les toitures de tous les biens immobiliers sur la commune Les Ormes (maisons, bâtiments professionnels, bâtiments agricoles et biens communaux à l'exception de la toiture de l'église) sur l'ensemble de la commune.**

### **Informations diverses :**

#### **Label Terre d'Innovation :**

Un trophée a été décerné à la commune par le SDEY ce jeudi 06 juin pour la rénovation globale de l'éclairage public et la télégestion des points lumineux.

#### **CCAB :**

Centre de santé devrait voir le jour avec médecins salariés et secrétariat. Recrutement en cours

#### **Le chalet :**

Rien encore en ce qui concerne la subvention DETR, notre dossier aurait été oublié...  
Les travaux ont pris un peu de retard.

#### **Abris bus :**

Les plots doivent être faits par l'entreprise Senonaise de Bâtiment cette semaine pour pouvoir l'implanter. Il a été monté par Jean-Philippe et Jean-François.

#### **Chauffage mairie-cantine :**

Des devis ont été demandés pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau et qui permettrait de sortir du chauffage au gaz.

Le logement au-dessus de la mairie ne sera pas concerné dans l'immédiat compte tenu du coût de l'investissement.

#### **Photovoltaïque sur la salle des fêtes :**

Projet en autoconsommation conseillé par le SDEY. Un bureau d'étude sera consulté pour étudier la solidité du toit de la salle des fêtes suivant le nombre de panneaux qui pourrait être posé. Le SDEY rédigera le cahier des charges pour réaliser le projet. Contrat actuel en triphasé 15 KW sur salle des fêtes.

#### **Élections législatives des 30/06 et 07/07 :**

Les locations à ces dates-là risquent d'être annulées pour organiser le bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H47.

A Les Ormes, le 10 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Marilyne MORIN

Madame le Maire,  
Danielle MAILLARD

